

## Honoraires de transaction acquisitive à la charge du vendeur

De 1 à 19.999 €	1.500 € T.T.C	De 120.000 à 149.999 €	10.000 € T.T.C
De 20.000 à 39.999 €	3.000 € T.T.C	De 150.000 à 179.999 €	11.000 € T.T.C
De 40.000 à 49.999 €	5.000 € T.T.C	De 180.000 à 199.999 €	12.000 € T.T.C
De 50.000 à 59.999 €	5.500 € T.T.C	De 200.000 à 229.999 €	13.000 € T.T.C
De 60.000 à 69.999 €	6.000 € T.T.C	De 230.000 à 259.999 €	14.000 € T.T.C
De 70.000 à 79.999 €	6.500 € T.T.C	De 260.000 à 299.999 €	15.000 € T.T.C
De 80.000 à 89.999 €	7.000 € T.T.C	De 300.000 à 349.999 €	16.000 € T.T.C
De 90.000 à 99.999 €	8.000 € T.T.C	De 350.000 à 399.999 €	18.000 € T.T.C
De 100.000 à 119.999 €	9.000 € T.T.C	De 400.000 à 500.000 €	22.000 € T.T.C
		Au-delà de 500.000 €	5 % T.T.C

## Administration de Biens

### HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION D'ACTES

#### HABITATION soumis à la Loi du 6.07.1989:

Honoraires d'entremise et de négociation	0,5€/m <sup>2</sup> OFFERT
Honoraires de visites	2€/m <sup>2</sup>
Honoraires de constitution du dossier locataire	2€/m <sup>2</sup>
Honoraires de rédaction du bail	4€/m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>

Le barème imposé par l'Etat est appliqué pour tout appartement dont les honoraires, selon le barème légal, sont inférieurs à un montant de loyer hors charges.

Le barème imposé par l'Etat sera revu à la baisse dans le cas où les honoraires, selon le barème légal, sont supérieur à un mois de loyer mensuel hors charges, en effet les honoraires seront réduits à l'euro/m<sup>2</sup> ou le demi euro/m<sup>2</sup> inférieur.

La somme indiquée correspond à la part propriétaire, sachant que le locataire devra payer des honoraires de location égaux à ceux du propriétaire hors honoraires d'entremise et de négociation.

#### PROFESSIONNEL, INDUSTRIEL et COMMERCIAUX :

150 % d'un loyer H.T., charge locataire

### HONORAIRES DE RENOUVELLEMENT DE BAIL (Hors baux soumis à la Loi du 6.07.1989)

HABITATION : 120 € H.T. par partie

### HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES (Hors baux soumis à la Loi du 6.07.1989)

HABITATION : Rédaction du bail 2,50% H.T. du loyer annuel soit 3% TTC  
Etat des lieux 2,50% H.T. du loyer annuel soit 3% TTC

### HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS

MANDAT DE GERANCE : 7 % H.T. de toutes les sommes encaissées hors dépôt de garantie, soit 8,40 % TTC  
Taux de TVA actuel de 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures

### MISSIONS EXCEPTIONNELLES POSSIBLES

- 1 - Déléguer la maîtrise d'ouvrage : Si les travaux d'un montant supérieur à 1000 € TTC, 2,5% H.T. du montant des travaux T.T.C.
- 2 - Souscrire et suivre les assurances travaux (dommages-ouvrage) : Forfait de 100 € H.T.
- 3 - Etablir toutes demandes de subvention, notamment auprès de l'A.N.A.H. : 1% H.T. du montant des travaux T.T.C. avec un minimum de 125 € H.T. par dossier.
- 4 - Gérer les sinistres assurances multirisques ou dommages affectant les parties communes ou privatives : à la vacation.
- 5 - Relever les compteurs individuels : 5 € H.T. par compteur (à la charge du locataire).
- 6 - Exercer toutes poursuites judiciaires, suivre les procédures en demande ou en défense : à la vacation.
- 7 - Frais de suivi administratif d'un dossier contentieux locataire : 65 € TTC par dossier contentieux par an.
- 8 - Frais de suivi administratif d'un sinistre d'assurance à la charge du mandant : à la vacation.
- 9 - Assister à l'établissement des études techniques et financières et aux mesures d'expertise : à la vacation.
- 10 - Délivrer un congé au locataire : 50 € H.T.
- 11 - Etablir ou faire établir au frais du mandant tous les diagnostics obligatoires : 20 € par lot diagnostiqué.
- 12 - Envoyer les éléments détaillés pour la déclaration annuelle des revenus fonciers (30,00 € H.T. soit 36 € T.T.C. par an par lot principal + 15 € H.T. soit 18 € T.T.C. par an et par lot principal supplémentaire).

### VACATIONS HORAIRES

La vacation couvre le temps de déplacement (départ/retour à l'agence)

	HEURES OUVRABLES*			HEURES NON OUVRABLES**			Autres Périodes***		
	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC	HT	TVA 20%	TTC
Collaborateur	50 €	10 €	60 €	75€	15 €	90 €	100 €	20 €	120 €

\* Heures ouvrables : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. \*\* Heures non ouvrables : du lundi au vendredi entre 12h et 14h et de 17h00 à 20h00.

\*\*\* Autres Périodes : du lundi au vendredi après 20h ainsi que le samedi et le dimanche.

## Barème d'honoraire applicable au 1<sup>er</sup> avril 2017, non rétroactif.